TC 378

*Mission permanente du Portugal*
*Genève*

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

44ème session
(Point 6)

Intervention de l'Ambassadeur Zózimo da Silva
Chef de la délégation du Portugal

Genève, le 14 août 1992

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection et vous souhaiter une session pleine de succès.

Monsieur le Président,

Ma délégation se voit à nouveau dans l'obligation de soulever la question du Timor oriental devant cette Sous-Commission. Nous le faisons uniquement par devoir moral et juridique envers un peuple martyrisé et dont les droits, les plus élémentaires, sont systématiquement bafoués par la force.

Depuis la session de la Sous-Commission de l'année dernière, des évènements tragiques se sont produits sur le Territoire, qui ont attiré l'attention du monde entier sur les conditions dramatiques du peuple de ce Territoire et ont donné une nouvelle perception sur le problème dans son ensemble.

L'année passée, la Sous-Commission, par l'initiative de son Président, n'a pas considéré un projet de résolution sur la question du Timor oriental en raison des développements qui s'y vérifiaient. C'est-à-dire: l'accord de principe sur la visite d'une délégation parlementaire portugaise au Territoire afin de s'informer

./...

sur la situation ainsi que l'invitation adressée au Rapporteur spécial sur la torture de la Commission des Droits de l'Homme pour visiter le Territoire.

Le Rapporteur spécial s'y trouvait au moment même où se produisaient à Dili les évènements tragiques du 12 novembre. Son rapport (doc. E/CN.4/1992/17/Add.1 du 8.1.92) ne laisse aucun doute sur le climat de répression et violation de droits de l'homme qui sévit au Timor oriental, notamment le fait que la torture y est couramment pratiquée.

La visite de la délégation parlementaire a été suspendue pour des raisons connues de tous et je ne vais pas m'attarder à ce sujet, car nous pensons qu'il est inutile de polémiquer sur cette matière au sein de cette assemblée.

Il nous semble évident que les évènements tragiques qui ont commencé fin octobre 1991 à l'Eglise de Motael et ont culminé le 12 novembre avec le massacre de civils par les autorités indonésiennes au cimetière de Santa Cruz à Dili, sont dans une large mesure le résultat du climat de répression et d'intimidation dans lequel a été préparée par l'Indonésie la visite des parlementaires portugais.

Ce massacre a mis en évidence non seulement l'illegalité du pouvoir exercé par l'Indonésie au Timor oriental mais aussi son caractère brutal et répressif.

./...

Seul un pouvoir incertain des sentiments du peuple à son égard, aurait besoin de le reprimer de façon barbare en massacrant des femmes, des jeunes et des enfants, frappant les personnes déjà blessées par les balles. Seul un pouvoir habitué à traiter un peuple comme inférieur et de recourir à des méthodes de répression impitoyables, peut se comporter si cruellement en inhumant les victimes dans des fosses communes, sans les identifier ni rendre les corps aux familles endeuillées.

Depuis bien des années, mon Pays attire l'attention de la communauté internationale sur la situation intolérable des droits de l'homme qui règne au Timor oriental en raison d'une guerre largement répandue, de la répression, de la famine et des maladies qui y sévissent à la suite de l'invasion par l'Indonésie de ce Territoire en 1975. Le massacre de Santa Cruz a été un épisode tragique supplémentaire dans la longue liste des violations des droits de l'homme contre le peuple du Timor oriental.

Après le massacre, les premières réactions des plus hautes autorités militaires, telles que le Général Try Sutrisno, Commandant en Chef des Forces Armées, sont tout à fait explicites. Il a dit: "des délinquants" comme ces "agitateurs" doivent être tués et l'armée indonésienne les tuera. Selon lui il s'agissait d'individus qui "devaient être écrasés" et qui "finiraient par être liquidés".

./...

Mais, face à une réaction internationale inattendue et sans précédent, alertée par des témoignages occulaires et par un film du massacre, les autorités indonésiennes se sont rendues compte qu'elles ne pouvaient continuer à nier complètement les faits et les qualifier simplement de "calomnies" et "exagérations" comme dans le passé. Elles ont alors changé de tactique et exprimé des regrets sur les morts et promis qu'il y aurait une enquête sur le carnage.

Cependant, les précédents terrifants nous conduisaient à affirmer, qu'au-delà de l'illegitimité du fait qu'il s'agit de l'occupant illégal du Territoire, l'enquête ainsi que les mesures supplémentaires proposées par les autorités indonésiennes manqueraient de crédibilité et d'impartialité. C'est pourquoi nous avons déclaré que seule une enquête impartiale, approfondie et contrôlée internationalement pourrait conduire à une complète explication des circonstances qui ont entouré ce massacre.

Malheureusement, le cours des évènements a prouvé que nous avions raison.

En effet, contre tous les témoignages selon lesquels les soldats avaient tiré froidement et de façon disciplinée et sans avertissement, les autorités indonésiennes ont pretendu que le massacre avait été un

incident isolé, dont les responsables seraient non l'armée, mais la population elle-même, puisque en se manifestant pacifiquement elle aurait montré une "attitude aggressive" et "provocatrice".

Monsieur le Président,

Le manque de crédibilité et de bonne foi a été réaffirmé par le comportement des autorités indonésiennes en tant que membre de la Commission des Droits de l'Homme.

Le 4 mars dernier le Président de la Commisson des Droits de l'Homme a lu une Déclaration qui exprimait le consensus sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental. L'Indonésie, en souscrivant volontaire et expressément à cette déclaration, était tenue, politiquement, moralment et juridiquement à un certain nombre de mesures et comportements.

Une brève analyse des actions ultérieures des autorités de Jakarta quant à cette question nous mènent à la conclusion que l'Indonésie a accepté le consensus tout simplement pour alléger la pression internationale, sans aucune intention de prendre les mesures auxquelles elle s'était engagée.

Ainsi, par cette Déclaration, l'Indonésie a reconnu la gravité de la situation des droits de l'homme au Timor oriental et vivement déploré le violent incident

./...

à Dili, perpétré par ses propres forces armées le 12 novembre 1991.

Elle a aussi accepté la nécessité de poursuivre l'enquête concernant l'action de son personnel de sécurité en vue notamment de clarifier les incohérences que subsistaient quant au sort des disparus et le nombre exact de tués.

En dépit des regrets officiels sur les violences commises à Santa Cruz, les déclarations récentes faites par les autorités militaires, telles que les Généraux Mantiri et Syafei - qui sont les commandants responsables des forces armées indonésiennes au Timor oriental - continuent à justifier ouvertement l'action entreprise par les militaires. Le général Syafei a dit récemment à des journalistes que s'il était le responsable du Timor oriental quand l'incident s'est produit le nombre de victimes aurait été probablement supérieur. Dans une entrevue publiée récemment dans un magazine indonésien ("Editor"), le général Mantiri déclare: "Nous ne regrettons rien. Ce qui est arrivé était entièrement justifié... Ils nous ont fait opposition en manifestant, hurlant même des choses contre le gouvernement. Pour moi, ceci est de la rebellion, et c'est pourquoi nous avons pris des mesures fermes". Et il a ajouté: "S'ils essayent à nouveau de le faire, nous ne l'accepterons pas. Je donnerai des ordres pour une action énergique".

./...

Les autorités militaires (autant que nous le savons le Gouvernement indonésien ne les a pas démenties), ont démontré que la répression barbare de la manifestation organisée par des civils n'était qu'une simple application d'une procédure normale jugée appropriée selon les circonstances. Le seul écueil a été le fait que cette fois il y a eu des témoignages inattendus, des journalistes étrangers qui ont filmé et rapporté les évènements.

Le rapport final de la "Commission nationale d'Enquête" indonésienne omet de s'acquitter de ce qui a été décidé par la Commission des Droits de l'Homme en ce qui concerne une enquête ultérieure sur l'action du personnel de sécurité impliqué dans l'incident. Il est même curieux que, tandis que le rapport indique que les auteurs directs du massacre ont été le personnel de sécurité "sans commandement" et "un autre groupe de personnel de sécurité désorganisé, agissant en dehors de tout contrôle ou commandement", le Général Syafei, répondant à la question d'un reporter si les troupes avaient agit sans ordres, ("Tempo", 22/2/92) a dit: "Dans les forces armées indonésiennes, tout ce qui est fait par les troupes, l'est sous la responsabilité des officiers. Il n'y pas eu d'éléments incontrôlés mêlés à l'incident" (du 12 novembre).

Vu le nombre de morts - plus d'une centaine, tandis que l'enquête indonésienne nous parlait "d'environ 50" - rien de nouveau n'était révelé. Les noms des

./...

victimes ne sont pas connus et les corps n'ont jamais été identifiés ni rendus à leurs familles. En ce qui concerne les disparus (le chiffre officiel faisait état de 90), les autorités indonésiennes ont manqué de donner des informations sur leur sort. Récemment, il a été indiqué que leur nombre descendrait maintenant à 66. Le 20 juillet, le général Syafei a dit leur faisant allusion "the best would be that these people were already dead".

Le Gouvernement indonésien a accepté à la Commission des Droits de l'Homme la nécessité de juger et de punir tous les membres des forces armées responsables pour le massacre. En outre, il a assumé le compromis que tous les civils arrêtés à cette occasion soient traités avec humanité, que ceux traduits en justice bénéficient d'une représentation juridique appropriée et d'un procès équitable et que les personnes qui n'étaient pas impliquées dans des activités violentes soient libérées sans retard.

Dans ce domaine, nous assistons à une véritable farce, avec des résultats grotesques qui constituent une grave provocation à la communauté internationale.

Les survivants de la tuerie, accusés d'activités non violentes (ainsi que ceux impliqués dans la manifestation qui a eu lieu à Jakarta pour protester contre le massacre) auraient du être **tous** immédiatement libérés selon le compromis obtenu à la Commission. Or, ils ont été condamnés à de lourdes peines de prison:

./...

- Gregorio Cunha Saldanha a été condamné à la prison à vie, accusé de subversion, pour avoir participé à des manifestations pacifiques contre le gouvernement.

- Francisco Miranda Branco a été condamné à 15 ans de prison étant accusé de "donner une image erronée de ce qui se passe au Timor oriental afin de prouver que le gouvernement indonésien n'y respecte pas les droits de l'homme"...

- Fernando Araújo e João Freitas Câmara ont été condamnés à des peines de 9 et 10 ans d'emprisonnement pour, selon l'accusation, avoir organisé des manifestations "en vue de capter l'attention de la communauté internationale sur les violations des droits de l'homme au Timor oriental".

Ces peines ont été décidées en application de la Loi Anti-Subversion, dont l'annulation a été demandée par M. Kooijmans, le Rapporteur Spécial sur la Torture de la Commission des Droits de l'Homme dans ses recommandations, acceptées par l'Indonésie.

D'autres détenus ont été condamnés à des peines de prison supérieures à 6 ans.

Selon Amnistie Internationale les faits qui ont été à la base de la condamnation des timorais constituent, et je cite "non-violent political and human rights activities and the exercise of freedoms enshrined in the

Universal Declaration of Human Rights. None of the indictments seen by Amnesty International contain any specific reference to the use or advocacy of violence and it is a matter of grave concern that those who engaged in peaceful political activity have been accused of provoking killings and beatings by state forces" [A.I. July 1992, statement before the U.N. Special Committee on Decolonization].

Par ailleurs, les militaires (des officiers subalternes et à la réserve) ont été traduits en cour martiale et condamnés à des peines allant de 8 a 18 mois de prison, non pas pour le massacre mais pour des fautes disciplinaires, telles que désobéissance ou manquement aux ordres.

La façon dont les autorités indonésiennes ont puni les timorais, victimes de la représsion, et les éléments de ses forces armées, responsables de cette même représsion, démontre un cynisme et un total manque de bonne foi.

Le Gouvernement indonésien s'était aussi engagé à faciliter l'accès au Territoire à d'autres organisations humanitaires et de celles de droits de l'homme, jusque-là complètement empêchées d'y entrer.

Il ne semble pas que des améliorations se soient vérifiées pour faciliter l'accès au Timor oriental aux

organisations des droits de l'homme. Tout au contraire, les facilités supplémentaires qui auraient dû être accordées aux organisations humanitaires ne sont toujours pas connues.

Les restrictions qui touchent l'accès au Territoire sont extrêmement graves.

On dit que Dili ressemble à une ville en état de siège. La brutalité fait partie de la réalité quotidienne. Les perquisitions porte-à-porte et les contrôles sont courants. Le "Daily Telegraph" dans son édition du 28.2.92, publiait la déclaration d'un habitant: "Les soldats sont venus et ont frappé les gens. Beaucoup ont été emmenés pour des interrogatoires et ont disparu. Ces derniers mois, les militaires en ont tué beaucoup".

Depuis mars, les journalistes étrangers et les touristes ne sont pas autorisés à entrer dans le Territoire. Les journalistes indonésiens, correspondants des media étrangers, sont également empêchés d'y pénétrer. En avril, deux sénateurs américains se sont vus refuser l'entrée. Cette politique signifie le retour à la pratique de fermeture poursuivie jusqu'en janvier 1989, qui isole le territoire du monde extérieur depuis l'invasion

./...

indonésienne. La fermeture du territoire est un signe inquiétant pour les temps à venir et ne peut être acceptée par la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Face à ces évènements, nous croyons fermement que l'Indonésie a manqué de façon manifeste de se conformer aux dispositions du consensus qu'elle a expressément souscrit à la Commission des Droits de l'Homme.

Il est tout à fait clair que le Gouvernement indonésien ne cherche pas à améliorer la situation des droits de l'homme au Timor oriental et à résoudre les causes profondes qui sont à l'origine de ces violations. Bien au contraire, il essaye depuis presque 17 ans, y compris par la répression brutale, de forcer un peuple à accepter sa loi.

Dans ce contexte permettez-moi de citer à nouveau le rapport d'Amnistie Internationale. Je cite: "none of the political and military conditions conducive to the commission of gross human rights violations in East Timor have been properly remedied. We believe that unless the international community takes firm action to ensure genuine human rights guarantees, and fully monitors their implementation, those who engage in peaceful political activity and the defence of human rights will continue to

be at risk of serious human rights violations, including murder, "disappearance", torture and arbitrary detention". [A.I., July] 1992, statement before the U.N. Special Committee on Decolonization].

L'épisode tragique de Santa Cruz et ses séquelles ont ouvert les yeux de l'opinion publique mondiale sur la pérsistance de la question du Timor oriental et sur la résistance acharnée de larges couches de la population (spécialement les jeunes) contre la violation systématique de leurs droits fondamentaux après 16 ans d'occupation illégale de ce Territoire non-autonome par l'Indonésie.

Le temps qui passe, le silence et la répression n'ont pas consolidé le "status quo" imposé aux Timorais, mais bien au contraire semble, avoir renforcé leur détermination dans la lutte pour leurs droits ainsi que pour mettre un terme à une situation anachronique qui ne peut continuer plus longtemps d'être ignorée. Après Santa Cruz, personne ne peut prétendre ignorer la réalité au Timor oriental et la nécessité de résoudre ce processus de décolonisation inachevé.

Monsieur le Président,

Comme nous l'avons souvent dit, la question du Timor oriental comprend trois des principes les plus fondamentaux des Nations Unies, qui ont été déterminants

./...

dans les évènements qui se sont récemment produits sur la scène internationale: le premier est le non recours à la menace ou à l'emploi de la force et l'illégitimité de la conquête militaire à des fins d'agrandissement territorial; le deuxième est le droit à l'autodétermination des peuples colonisés; le troisième est le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Tous ces principes sont violés de façon flagrante au Timor oriental depuis presque 17 ans, la communauté internationale étant dans l'incapacité ou ne voulant pas les soutenir.

Monsieur le Président,

Mon Gouvernement, dans l'accomplissement de ses responsabilités en tant que puissance administrante du territoire non-autonome du Timor oriental, reconnue par les Nations Unies, et en conformité avec l'acceptation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité sur la question, notamment la résolution 37/30 (A.G.), a soumis au Secrétaire général le 24 janvier une proposition pour établir sans délai et sans conditions préalables, sous les auspices du Secrétaire général, un dialogue sur les problème de fond.

Le Portugal a tout de suite manifesté sa disponibilité pour participer à un dialogue avec

./...

l'Indonésie et toutes les parties directement concernées, visant l'obtention d'un règlement juste, global et internationalement acceptable de cette question.

Nous espérons sincèrement que le bon sens finira par l'emporter et que l'Indonésie reconnaîtra - comme les récents évènements mondiaux l'ont démontré - qu'une solution durable ne peut se bâtir sur le refus aux peuples de leur liberté.

Monsieur le Président,

Dans sa cruauté, le massacre du 12 novembre, nous a démontré où est la vérité.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer avec une intérrogation: est-ce-qu'il faut encore attendre d'autres massacres, filmés ou observés par des témoins indépendants, pour que la communauté internationale se rende finalement compte qu'il y a une violation systématique et chocante des droits de l'homme au Timor oriental?